



BULLETIN D'INSCRIPTION

Donnez de la visibilité sur internet à votre officine via le portail «lepharmacien.fr» !

■ Contenu du service :

L'inscription au service « e-pharmacie » du portail « lepharmacien.fr » comprend :

■ **L'hébergement de votre « Mini-Site » exclusivement dédié à votre officine sur le portail « lepharmacien.fr » avec :**

- La création par nos soins de votre «Mini-Site» à partir des données recueillies dans la fiche d'informations jointe, avec les liens vers votre éventuel site internet et vers votre boîte mail.
- L'accès à la personnalisation de votre «Mini-Site» avec les informations complémentaires que vous souhaitez mettre en ligne (présentation, photos de l'officine et de vos collaborateurs, actualités pharmaceutiques ou locales...)
- La fourniture d'outils de communication pour votre officine (affiche, vitrophanie, leaflets...).

■ **La mise à disposition de services dédiés à votre clientèle :**

- L'enregistrement en favoris de votre «Mini-Site»
- La réservation en ligne de produits de santé.
- La transmission d'ordonnances.

■ Données administratives de la pharmacie :

• Identifiant CPAM* : 2 N° SIRET* :

• Raison sociale de la pharmacie* :

• Adresse* :

• Code Postal* : Ville* :

• Tél* : Fax* :

• Titulaires de l'officine* :

NOM* : Prénom* : Email* :

NOM* : Prénom* : Email* :

NOM* : Prénom* : Email* :

■ Inscription au service :

• Forfait mensuel : **12,50 €HT/MOIS**

+ Frais de mise en service de **27,50 €HT** facturé le mois d'activation de votre site

Je demande l'adhésion au service « e-pharmacie » du portail « lepharmacien.fr » proposé par Résopharma.

J'ai pris acte que l'activation complète du service e-pharmacie (ouverture au grand public) est soumise à l'acceptation des conditions générales d'utilisation** que je devrai valider en ligne à réception de mes codes d'accès à mon compte abonné, envoyé aux adresses email indiquées ci-dessus.

Je bénéficie d'un code promotionnel :

Fait le :

Signature du ou des titulaire(s)

Cachet de l'officine

* Informations obligatoires

** Conditions générales d'utilisation disponibles sur simple demande auprès de Résopharma

Nous vous informons que les données collectées ci-dessus peuvent être utilisées par Résopharma, ou communiquées à des tiers, dans le cadre d'opérations de communication, d'information ou de prospection.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à cil@resopharma.fr



FICHE D'INFORMATIONS

Les informations ci-dessous sont nécessaires à la création de votre « Mini-Site ».

■ INFORMATIONS PUBLIQUES DE VOTRE «MINI-SITE»

Ces informations seront visibles sur votre «Mini-site» par tous les internautes.

- **Nom d'usage de la pharmacie :**
(celui visible sur la devanture de votre officine)
- **Horaires de la pharmacie* :**

	Matin		Après-midi
Lundi : à	- à
Mardi : à	- à
Mercredi : à	- à
Jeudi : à	- à
Vendredi : à	- à
Samedi : à	- à
Dimanche : à	- à

Si existant :

- **Adresse de votre propre site internet :** http://www.....

■ INFORMATIONS PRIVÉES DE VOTRE «MINI-SITE»

Ces informations ne seront visibles que des internautes ayant créé un compte sur le portail «lepharmacien.fr» .

- **Email de contact de l'officine* :** @

■ INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Ces informations ne seront pas visibles des internautes.

Elles seront exclusivement utilisées pour vous avertir du dépôt de demandes de réservations dans votre espace «e-pharmacie»

- **Email de réception des alertes* :** @
- **N° de fax de réception des alertes :**

Fait le :

Signature du titulaire
Cachet de l'officine

* Informations obligatoires

Nous vous informons que les données collectées ci-dessus peuvent être utilisées par Résopharma, ou communiquées à des tiers, dans le cadre d'opérations de communication, d'information ou de prospection.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à cil@resopharma.fr



le pharmacien.fr
Toutes les officines vont s'y retrouver

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

OFFICINES

PORTAIL : WWW.LEPHARMACIEN.FR

Article 1. Préambule

1. Résopharma met à disposition des internautes un portail offrant un service d'informations générales de santé à destination du grand public et d'annuaire recensant les officines de pharmacie.
2. Ce service est accessible à l'adresse suivante : www.lepharmacien.fr.
3. Résopharma n'agit pas en tant que professionnel de santé et agit uniquement en tant qu'intermédiaire entre les utilisateurs du portail et les professionnels du secteur le cas échéant.
4. Ce portail, s'il est dédié au monde pharmaceutique, n'est pas édité par un professionnel de santé.
5. En aucun cas, Résopharma ne se substitue aux officines de pharmacie.
6. Le présent service est édité par Résopharma, société anonyme au capital de 300.000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 381 250 323, dont le siège est situé 21, rue de Choiseul, 75002 PARIS (mél : webmaster@lepharmacien.fr ; téléphone : 0820 20 12 29 ; numéro individuel d'identification à la TVA FR22 381 250 323.

Article 2. Prérequis

7. Le Pharmacien reconnaît avoir obtenu de la part de Résopharma toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhère sans réserve aux présentes conditions générales d'utilisation.
8. Le Pharmacien reconnaît que l'utilisation du portail nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions définies au sein des présentes.
9. Le Pharmacien peut bénéficier des services qui lui sont proposés sur le portail sous réserve de respecter les prérequis suivants :
 - être titulaire d'une licence permettant l'exploitation d'une officine de pharmacie pour laquelle le contrat est souscrit ;
 - disposer d'un équipement informatique adapté pour accéder au portail ;
 - disposer d'une adresse de courrier électronique valable ;
 - être informé que son engagement ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique ; l'acceptation étant réalisée par un parcours « clic ».
10. Le Pharmacien a la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes conditions générales en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou de son ordinateur.

Article 3. Définitions

11. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :
 - « Pharmacien » : personne titulaire d'une licence permettant l'exploitation d'une officine de pharmacie, ci-après dénommée « le pharmacien » ou « le client ».
 - « contenu » : ensemble des informations de toutes natures communiquées par le Pharmacien sous son entière responsabilité, hébergées par Résopharma et destinées à être traitées dans le cadre de la mise en œuvre d'un service ;
 - « hébergement » : hébergement du contenu sur le portail de Résopharma et communiqué au public sur la page web dynamique du Pharmacien à l'exclusion de toute prestation d'hébergement physique du portail, de la page web dynamique ou du contenu, cette prestation étant entièrement externalisée par Résopharma ;
 - « portail » : site web permettant la mise à disposition au public des services proposés par Résopharma et accessible à l'adresse suivante : www.lepharmacien.fr ;
 - « prestations de services » : l'ensemble des prestations réalisées par Résopharma ;
 - « utilisateur » : toute personne ayant finalisé le processus d'inscription sur le portail ;
 - « visiteur » : toute personne utilisant les services disponibles sur le portail sans avoir finalisé le processus d'inscription sur le portail ;

Article 4. Objet

12. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations respectifs de Résopharma et du Pharmacien. Elles organisent la relation entre les parties et définissent les conditions d'accès et d'utilisation des services disponibles sur le portail édité par Résopharma.
13. Les présentes étant conclues entre professionnels il ne sera pas fait application des dispositions du Code de la consommation relatives à la vente à distance pas plus que les dispositions de la loi pour la confiance dans l'économie numérique.

Article 5. Documents contractuels

14. Les documents contractuels qui s'imposent au Client sont :
 - les présentes conditions générales d'utilisation ;
 - les documents de nature générique diffusés par Résopharma notamment mais non exclusivement sa charte éthique et son règlement informatique et libertés s'il y a lieu ;
 - les informations complémentaires diffusées en ligne ou communiquées à titre précontractuel et relatives aux différents services proposés sur le site web.
15. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.
16. Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :
 - obligation par obligation ;
 - ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
 - ou, à défaut, clause par clause.

Article 6. Opposabilité

17. Le Pharmacien ne peut bénéficier des services qui lui sont proposés sur le portail que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions générales.
18. Les présentes conditions générales sont opposables dès leur acceptation par le Pharmacien, lors de la souscription du contrat.
19. Résopharma se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles. Elle fera ses meilleurs efforts pour informer le Pharmacien de l'existence et de l'entrée en vigueur de nouvelles conditions générales par tous moyens à sa disposition (courriers électroniques, information en ligne, etc.).
20. Le Pharmacien peut à tout moment renoncer à utiliser les services proposés par Résopharma mais reste responsable de toute utilisation antérieure.
21. Le Pharmacien peut accéder aux conditions générales archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : webmaster@lepharmacien.fr.
22. Les conditions générales figurant en ligne sur le portail prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.
23. Dans tous les cas, à la date d'utilisation de l'un quelconque des services proposés sur le portail, les présentes conditions générales sont réputées lues et applicables au Client.

Article 7. Durée

24. Les présentes conditions générales restent en application tant qu'une prestation ayant donné lieu à une commande de la part d'un Pharmacien est en cours d'exécution.

Article 8. Données à caractère personnel

25. Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, notamment en matière de flux transfrontières hors de l'Union européenne.

26. En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les personnes physiques dont les noms sont utilisés par chacune des parties peuvent faire l'objet d'un droit de questionnement, d'accès, de modification et de rectification auprès de chaque partie concernée par la demande, à l'adresse du siège social respectif, à défaut de précisions particulières figurant sur les documents de collecte de données à caractère personnel.

27. Chacune des parties concède à l'autre partie la possibilité d'utiliser les données à caractère personnel échangées à des fins professionnelles et à des fins de prospection par voie électronique, tant pour elle-même que pour les partenaires liés contractuellement.

28. Le Pharmacien reconnaît la possibilité pour Résopharma d'utiliser la technique des cookies ou toute autre technique assimilée permettant de tracer sa navigation sur le site et de collecter ainsi les données le concernant.

29. Les cookies enregistrent certaines informations qui sont stockées dans la mémoire du disque dur du Pharmacien.

30. Les cookies ne contiennent que les pages visitées par le Pharmacien.

Article 9. Collaboration

31. Les parties conviennent de collaborer étroitement dans le cadre des relations.

32. Le Pharmacien s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en remettant sans délai à Résopharma l'ensemble des éléments qu'il a demandé.

33. Dans cette perspective, le Pharmacien s'engage à respecter son obligation de loyauté. En conséquence, le Pharmacien :

- met en œuvre sans délai les demandes et les recommandations émanées de Résopharma ;
- s'interdit de revenir sur les actes de modération, de modification ou de suppression de contenu que Résopharma aurait pu estimer nécessaire au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1 - Eléments de Résopharma

34. Les présentes conditions générales d'utilisation n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à Résopharma au bénéfice du Pharmacien.

35. Le site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par Résopharma sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de Résopharma et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

36. Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse de Résopharma est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

37. En conséquence, le Pharmacien s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de Résopharma.

38. Le Pharmacien ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater le contenu du portail à des fins autres que privées ou familiales.

39. Il s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre, distribuer ou exploiter le contenu du portail.

40. Il reconnaît enfin que les informations et les bases de données accessibles sur le portail sont la propriété de Résopharma.

10.2 - Eléments des tiers

41. Les éléments appartenant à des tiers, telle que marques, dessins, modèles, images, textes, photos, logo sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de leur auteur et sont protégés à ce titre par le droit d'auteur, le droit des marques ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

42. Le Pharmacien s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété de tiers, dont les contenus sont présents sur le site et s'interdit d'exploiter, de quelle manière que ce soit, les noms, les marques, les logos, les logiciels, les informations, les bases de données et tous les documents qui lui sont communiqués, d'une manière générale, dans le cas de l'exécution des présentes conditions générales.

43. Le Pharmacien s'engage à respecter l'intégralité des droits de tiers, dont les contenus sont présents sur le site et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit.

44. A cet effet, le Pharmacien s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection desdits droits à l'égard de tous tiers et, notamment, maintiendra en état toutes les mentions de propriété qui seront portées sur l'ensemble des données, informations et plus généralement sur les éléments consultables sur le portail ou rendus accessibles par des tiers.

10.3 - Eléments du Pharmacien

45. Les éléments appartenant au Pharmacien et qu'il diffuserait sur le site et notamment sur les pages dynamiques sont et demeurent sa propriété.

Le Pharmacien déclare qu'il détient les droits nécessaires et compatibles avec leur diffusion sur lepharmacien.fr et garantit Résopharma contre tout recours d'un tiers quel qu'il soit.

A l'effet de rendre le service convenu le Pharmacien accorde à Résopharma un droit de diffusion de ses mêmes éléments sur le site lepharmacien.fr

Il appartient au Pharmacien, à l'expiration du contrat qui le lie à Résopharma de supprimer les éléments diffusés en ligne.

Article 11. Obligations de Résopharma

11.1 - Obligations de l'hébergeur du contenu

46. Résopharma n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations que transmet ou conserve le Pharmacien, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites.

47. Résopharma assure simplement, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par le Pharmacien.

48. Compte tenu de la nature même du service, Résopharma ne peut pas avoir connaissance du caractère illicite des activités ou des informations conservées à la demande du Pharmacien ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère.

49. En conséquence, Résopharma ne peut pas voir sa responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations conservées à la demande du Pharmacien.

50. Si toutefois la responsabilité civile de Résopharma devait être engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande du Pharmacien, le Pharmacien garantit Résopharma de l'ensemble des conséquences de cette responsabilité suivant les modalités prévues à la clause 16 « Garanties ».

51. Dès le moment où Résopharma a connaissance, du caractère illicite des activités ou des informations conservées à la demande du Pharmacien, il agit promptement pour retirer ce contenu ou en rendre l'accès impossible

52. Cette action, non-contradictoire, n'est conditionnée à aucune information ou mise en demeure préalable du Pharmacien d'opérer lui-même les modifications idoines.

11.2 - Qualité du service d'hébergement

1. Lorsque Résopharma met à disposition du Pharmacien un service d'hébergement lui permettant d'effectuer sur le portail :

- l'édition de contenu ;
- la mise à jour de ce contenu.

53. L'utilisation de l'interface dédiée par le Pharmacien est faite à ses risques et périls sauf faute ou manquement de Résopharma à ses obligations en qualité d'hébergeur au sens de la loi n°2004-575.

54. Le Pharmacien est responsable du contenu qu'il édite ou qu'il met à jour, à l'exclusion de la responsabilité de Résopharma, sauf dans le cas où la responsabilité de Résopharma pourrait être engagée ou dans le cadre du contrôle de modération de contenu effectué par Résopharma conformément à la législation applicable aux hébergeurs au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 et au contrat unissant les parties.

55. Tout au long de l'exécution des présentes conditions générales, si Résopharma devait rencontrer une difficulté qui serait susceptible de mettre en cause la qualité du service, il en alertera le Pharmacien immédiatement par écrit et prendra à sa charge tous les coûts liés à ces difficultés, y compris, le cas échéant la mise en place d'une solution alternative, s'il est responsable de ces difficultés.

56. Résopharma fait ses meilleurs efforts pour fournir un service performant au Client comme aux utilisateurs. Il s'engage à mettre en œuvre les moyens adaptés pour maintenir le service dans des conditions opérationnelles optimales.

57. Résopharma se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement la plateforme du portail ou l'accès au service notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations de maintenance, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, le portail et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

11.3 - Service de correspondance privée

58. Lorsque Résopharma met à disposition du Pharmacien un service de correspondance privée avec les utilisateurs du portail, Résopharma s'interdit :

- tout accès aux échanges que pourrait avoir le Pharmacien et l'utilisateur par le biais du service de messagerie électronique.
- toute ingérence dans les échanges entre le Pharmacien et l'utilisateur ainsi que tout contrôle quant à la nature ou au contenu de ces échanges.

Article 12. Obligations du Pharmacien

12.1 - Communication au public de contenu

59. Le Pharmacien reconnaît être éditeur de l'ensemble des contenus qu'il communique au public et qu'héberge Résopharma. A ce titre, le Pharmacien assumera seul l'ensemble des conséquences liées à la responsabilité de l'éditeur de contenu.

60. Le Pharmacien reconnaît ne pas agir sous l'autorité ou le contrôle de Résopharma.

61. Le Pharmacien s'engage à n'éditer de contenu communiqué au public que de manière et à des fins strictement licites. Il s'engage à n'éditer, à titre de contenu communiqué au public, que des messages de type sanitaire ou d'informations d'utilité pour la santé publique.

62. Le Pharmacien veille notamment à ce que le contenu qu'il communique au public ne revête pas le caractère de publicités illicites en faveur de son officine ou de produits de santé et ce conformément aux règles déontologiques auxquelles le pharmacien est soumis. Si le Pharmacien communique sur les prix qu'il pratique, cette information doit être effectuée avec tact et mesure et ne doit présenter ni caractère ostentatoire, ni caractère excessif.

63. Le Pharmacien s'engage à agir promptement, en particulier à réception de toute notification, par tout tiers prétendant ses droits lésés, pour supprimer le contenu litigieux ou en rendre l'accès

impossible ou prendre toutes mesures propres à satisfaire à la notification.

12.2 - Correspondance privée avec les utilisateurs

64. Le Pharmacien s'engage à n'utiliser les services permettant une correspondance privée avec les utilisateurs du portail que pour satisfaire à son obligation d'information et de conseil et dans le strict respect de la déontologie pharmaceutique.

65. Le Pharmacien s'engage à ne confier la conduite d'une correspondance privée avec un utilisateur qu'au pharmacien titulaire d'une licence concernant l'officine dont il est propriétaire ou à un pharmacien adjoint d'officine appartenant à celle-ci.

66. Le Pharmacien reconnaît que les services lui permettant d'entretenir une correspondance privée avec les utilisateurs du portail peuvent avoir pour objet d'assurer leur bonne information sur les stocks disponibles et sur les prix pratiqués, mais aucunement de pratiquer le commerce électronique de médicament.

67. En conséquence, le Pharmacien s'interdit d'utiliser les services mis à sa disposition par Résopharma et permettant une correspondance privée avec les utilisateurs du portail à des fins de commerce électronique de médicaments.

12.3 - Notification et suppression de contenu

68. Le Pharmacien s'engage à :

- prendre toutes mesures propres à satisfaire les notifications qui lui sont adressées ;

69. Résopharma pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts du Pharmacien suivant les modalités prévues à la clause 23 « Résolution-résiliation » en cas de retard ou de non-respect imputable au Client dans l'exécution de cette obligation.

12.4 - Interdiction du commerce électronique de médicaments

70. Le Pharmacien s'interdit d'utiliser un service, directement ou indirectement, avec pour finalité ou pour effet de :

- proposer ou assurer à distance et par voie électronique la fourniture de produits de santé ;
- diffuser toute publicité, contraire aux règles déontologiques, pour des produits de santé sous quelque forme que ce soit.

71. En conséquence, le Pharmacien s'interdit notamment d'éditer quelque encart ou bannière publicitaire pour quelque produit de santé

72. De même, le Pharmacien s'interdit d'éditer un lien hypertexte permettant d'accéder directement ou indirectement à des sites ou des pages de sites proposant ou assurant à distance et par voie électronique la fourniture de produits de santé ou diffusant toute publicité pour des produits de santé, sous quelque forme que ce soit.

73. Il appartient au Client de s'assurer du respect de cette condition en visitant régulièrement les sites et les pages auxquelles permettent d'accéder les liens hypertextes qu'il édite, et de prendre sans délai toutes dispositions pour les supprimer si ce site devait se révéler contraire aux présentes conditions générales.

Article 13. Garanties

74. Le Pharmacien garantit Résopharma de ce qu'il est un pharmacien titulaire d'une licence concernant l'officine dont il est propriétaire, que cette officine est en activité et physiquement implantée en France et que la page web dynamique qu'il édite ne concerne que cette officine.

75. Le Pharmacien garantit Résopharma de l'ensemble des conséquences dommageables liées au contenu édité par lui sur sa page web dynamique et pour lequel Résopharma n'intervient qu'en tant qu'hébergeur.

76. Le Pharmacien garantit Résopharma de toutes les conséquences de l'utilisation, par lui, des services permettant une correspondance privée avec les utilisateurs du portail.

77. Le Pharmacien garantit à Résopharma qu'il est titulaire de toutes les autorisations, droits de propriété, licences d'utilisation sur tous les contenus mis en ligne par lui dans le cadre de la réalisation des prestations.

Article 14. Responsabilité

78. D'un commun accord, les parties conviennent expressément que la responsabilité de Résopharma ne pourra être engagée par le Pharmacien qu'en cas de faute prouvée.

79. D'un commun accord, les parties conviennent que la responsabilité de Résopharma n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects.

80. Sont considérés comme dommages indirects les pertes de données, de temps, de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, de revenus, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, les résultats escomptés et l'action de tiers.

81. La responsabilité de Résopharma au titre d'une prestation est, d'un commun accord, limitée aux sommes effectivement versées par le Pharmacien au titre du bon de commande correspondant à ladite prestation.

82. La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du présent contrat.

Article 15. Prix et facturation

83. Les prix sont définis hors taxes et sont majorés des taxes, notamment de la TVA en vigueur au jour de la facturation.

Article 16. Intérêts de retard et indemnité de recouvrement

84. En cas d'absence de paiement du Pharmacien de tout ou partie d'une facture émise par Résopharma dans le délai prévu ci-avant, ce dernier pourra à sa discrétion appliquer au Client les pénalités suivantes au titre des intérêts moratoires, sans préjudice de son droit à réclamer l'indemnisation de son préjudice lié audit retard de paiement.

85. A défaut de paiement et en application de l'article 441-6 du Code de commerce, il sera appliqué des intérêts de retard de paiement calculés sur la base du taux d'intérêt de la Banque centrale européenne appliqué à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

86. Il est proposé de retenir le taux de la BCE majoré en l'état des évaluations de taux.

87. En application de l'article D.441-5 du Code de commerce :

- « Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L.441-6 est fixé à 40 euros ».

Article 17. Assurances

88. Résopharma atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés au Client et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

89. À ce titre, Résopharma s'engage à acquitter les primes et cotisations afférentes à ladite police d'assurance et de manière générale, à respecter l'ensemble des obligations, afin de couvrir l'ensemble des activités relatives au présent contrat.

90. Résopharma devra être en mesure de présenter, sur simple demande du Pharmacien, une attestation datée et signée de son assureur justifiant une assurance de responsabilité civile professionnelle, dont les primes sont à sa charge, couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels. Cette attestation précisera le montant et l'étendue de la garantie, ainsi que la période de validité des couvertures souscrites.

Article 18. Sous-traitance

91. Le Pharmacien autorise Résopharma à faire intervenir tout sous-traitant de son choix. Dans ce cas, le Pharmacien accepte que Résopharma divulgue les informations nécessaires à l'exécution des présents aux dits sous-traitants.

92. Les engagements des sous-traitants, notamment en termes de disponibilité, de performance, de sécurité, de garantie de conformité aux normes, de compatibilité, d'anti-virus, de jouissance paisible, d'évolution et de performance des services seront transmis au Client par Résopharma sur simple demande.

93. Au cas où un sous-traitant n'assurerait pas la qualité de service attendue, Résopharma s'engage à agir sans délai contre celui-ci sur simple demande du Pharmacien et à prendre toute mesure propre à permettre le prompt rétablissement des services.

Article 19. Confidentialité

94. Dans le cadre des présentes conditions générales, l'ensemble des informations est confidentiel et recouvre toutes informations ou toutes données communiquées par les parties par écrit ou oralement.

95. Les parties s'engagent naturellement à :

- traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même importance ;
- garder les informations confidentielles et qu'elles ne soient pas divulguées ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;
- ne pas porter atteinte, en aucune façon, aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles ;
- éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes conditions générales.

96. Les parties conviennent expressément de ne porter atteinte en aucune façon aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles.

Article 20. Résolution-Résiliation

97. En cas de manquement par l'une des parties aux obligations du contrat non réparé dans un délai d'un mois franc à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation du contrat objet du bon de commande concerné.

98. La résiliation d'une commande reste sans effet sur la poursuite des autres commandes de prestations faisant l'objet de bons de commande distincts.

99. En cas de résiliation anticipée aux torts du Pharmacien, toutes les redevances payées par ce dernier resteront définitivement acquises à Résopharma et les redevances à échoir jusqu'au terme du contrat seront immédiatement exigibles et devront être réglées par le Pharmacien dans les quinze jours de la date d'effet de la résiliation sans préjudice des indemnités et remboursement des frais de toute nature que pourrait demander Résopharma dans le cadre d'une instance judiciaire.

Article 21. Force majeure

100. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

101. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux mois francs, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

102. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants :

- la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves internes ou externes, lock out, occupation des locaux de Résopharma, intempéries,

tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 10% du personnel de Résopharma dans un période de deux mois consécutifs, l'absence de fourniture d'énergie, l'arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, les blocage de routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du contrat.

Article 22. Bonne foi

103. Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

104. Les parties déclarent sincères les présents engagements.

105. À ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

Article 23. Autorisations légales

106. Les parties s'engagent à disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution du contrat.

107. Les parties s'engagent à collaborer pour la réalisation de nouvelles autorisations légales et administratives et pour toutes modifications d'autorisations déjà réalisées.

108. Les parties s'engagent à obtenir et à maintenir en vigueur, pendant toute la durée du contrat, les autorisations légales, réglementaires et administratives qui lui incombent et qui sont nécessaires à la mise en œuvre du présent contrat.

109. Les parties s'engagent à se tenir informées de toute modification ou de toute perte des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution du présent contrat.

Article 24. Tolérance

110. Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

111. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 25. Sincérité

112. Les parties déclarent sincères les présents engagements.

113. À ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

Article 26. Indépendance des parties

114. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des parties indépendantes l'une de l'autre.

115. Le présent contrat ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.

116. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.

117. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Article 27. Titres

118. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 28. Nullité

119. Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de

chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 29. Cession du contrat

120. Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par l'une des parties, sans l'accord écrit et préalable de l'autre partie.

Article 30. Domiciliation

121. Pour l'exécution du contrat et sauf dispositions particulières, les parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif.

Article 31. Loi applicable

122. Le présent contrat est régi par la loi française.

123. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Article 32. Tribunal compétent

124. Tout litige relatif ou découlant des présentes conditions générales ou de l'exécution du contrat conclu entre les parties est soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège de Résopharma, .NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.